

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 26 OCTOBRE 2016

La séance est ouverte à 20h15 par M. **Olivier Delacrétaz** Président du Conseil Communal. L'appel nominal fait ressortir la présence de 34 Conseillers et 11 excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2016.
Il est accepté tel que présenté.

Le Président ajoute un nouveau point à l'ordre du jour en première position.

1. Rapports des commissions

En préambule, M. **O. Delacrétaz** rappelle un article du règlement à savoir le n° 46 qui se termine par la phrase suivante :

" La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission."

Le Président demande que cela soit respecté, un simple mail suffit.

Les personnes qui rédigent les rapports au format numérique doivent les faire parvenir si possible au format PDF ce qui, par la suite, simplifie la manipulation des données.

Le Président rappelle l'historique. Il a reçu un courrier de la Municipalité lui demandant les rapports de commissions avant les séances du Conseil afin de pouvoir d'une part se préparer aux arguments et d'autre part afin de pouvoir vérifier la légalité de certains amendements qui pourraient figurer.

Selon le Service des communes et du logement, aucune loi ne traite du sujet de la distribution des rapports.

De l'avis de M. **O. Delacrétaz**, il est important que la Municipalité et le Conseil soient sur le même pied d'égalité. Soit tout le monde reçoit les rapports, soit personne.

Vu le délai de transmission au Président de 48 heures, elle ne pourrait se faire que par voie électronique. Cela pourrait se faire dans la mesure où, à ce jour, tous les Conseillers ont une adresse sauf une personne.

M. **O. Delacrétaz** demande l'aval du Conseil pour cette transmission mais ouvre la discussion au préalable.

M. **Jean-Claude Guillemain** Conseiller est favorable à la transmission à tous. Toutefois, il considère que la question doit être étudiée par une commission nommée. Selon son rapport, le Conseil pourra prendre une décision formelle.

M. **Thierry Blanc** Conseiller ne comprend pas la démarche de M Guillemain. La question est de savoir si cet envoi préalable est justifié ou non. Soit on estime qu'il est constructif que tout le monde reçoive les documents, soit au contraire, on peut nommer une commission s'il y a des avis contraires.

M. **Julien Cattin** Conseiller appuie les propos de M. T. Blanc.

M. **Jean-Marc Ecuyer** Conseiller estime que la séance précédente a été en quelque sorte perdue. Cela a coûté du temps et de l'argent ce qui pourrait être évité.

Mme **Caroline Lambert** Conseillère demande en tant que rapporteuse qui devrait se charger de la transmission ?

M. **O. Delacrétaz** répond qu'en suivant le règlement, il devra toujours être transmis au Président qui fera le nécessaire ensuite.

M. **Marc Aeberhard** Conseiller trouve qu'en agissant de la sorte, il y a un manque de confiance envers les commissions.

Selon M. **Jean-Marc Ecuyer**, la commission n'est pas remise en cause, il s'agit uniquement de savoir à l'avance ce qu'il a été décidé.

M. **Jean-Claude Guillemain** trouve que le sujet concerne l'organe législatif et qu'il faudrait qu'il y ait une modification du règlement du Conseil communal. En ce sens, le travail d'une

commission est nécessaire pour l'approbation ou non. De plus, M. Guillemin trouve qu'en l'absence de nombreux Conseillers comme ce soir, il est prématuré de prendre une décision alors qu'ils auraient peut-être voulu s'exprimer.

M. **André Martin** Conseiller soutient M. Guillemin dans le sens où lors du changement de bureau, la décision risque d'être oubliée ou modifiée. Il est important que cela figure dans le règlement.

Le Président informe que selon le Service des communes et du logement, la pratique est usitée dans de nombreuses communes sans inscription dans les règlements.

En ce sens, M. O. Delacrétaz demande au Conseil une décision de principe pour ce soir. Si par la suite, des Conseillers souhaitent que cela figure dans le règlement, cela pourra se faire dans un deuxième temps.

Suite à plusieurs interventions ne changeant pas la question de fond, **le Président** intervient pour dégager les deux positions dominantes.

Il demande le vote pour celle qui appuie la proposition de M. Guillemin de nommer une commission et prendre la décision dans le futur.

La proposition est refusée à la majorité avec 14 voix et 6 avis favorables.

La transmission des rapports à la Municipalité ainsi qu'au Conseil par voie électronique et ensuite l'étude de la modification du règlement est approuvée à la majorité avec 23 voix, aucun avis contraire et 6 abstentions.

Le Président précise qu'il va prendre les dispositions nécessaires afin qu'une seule adresse électronique soit dévouée au Conseil communal, soit un groupe, sans que les adresses de chacun ne soient visibles.

2. Préavis n° 05/16 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017.

Rapport de la commission des finances lu par Mme **Caroline Lambert** qui demande en conclusion d'adopter l'arrêté d'imposition tel que présenté.

M. **Christophe Lanz Syndic** prend la parole pour expliquer que la volonté de la Municipalité est de garder le taux d'imposition le plus stable possible. Cela implique que la péréquation directe est bénéficiaire pour la commune mais la facture sociale reste élevée.

Entre l'alimentation et le retour, il n'y a pas de gros correctifs à apporter sur l'année suivante. Avec le taux proposé de 68%, le ménage communal vit correctement en assumant tous les frais courants. Les amortissements ordinaires sont également tous passés.

Les investissements restent délicats, raisons pour laquelle un autre mode de financement a été envisagé.

Sans question, le préavis n° 05/16 est accepté à l'unanimité.

3. Préavis N° 06/16 relatif au plafond d'endettement pour la législature 2016-2021.

Rapport de la commission des finances lu par Mme **Caroline Lambert** qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

M. **Christophe Lanz** explique qu'il y a stabilité comme à la précédente législature. Les travaux planifiés se trouvent sous forme de tableau à la fin du document. Aucun objet fantaisiste ou non nécessaire n'y figure. Des investissements sont plus urgents que d'autres mais il faut leur trouver un mode de financement.

Sur l'autre tableau, les dépenses d'investissements se montant à CHF 9'455'000.- sont ceux qu'il faudrait faire dans l'idéal. En dessous, les recettes d'investissements représentent la réalisation des ventes des parcelles communales qui étaient proposées.

Si ces parcelles sont réalisées pendant qu'elles ont de la valeur, l'autofinancement se fera pratiquement sur tous ces investissements sans recourir à l'emprunt et sans augmenter de façon significative l'endettement par habitant.

Pour cette législature, au niveau des cautionnements, il ne reste plus que la SOCIR en-dessous de la rue de Montjoux. Pour le futur bâtiment d'appartements protégés, la commune n'aura pas de cautionnement à réaliser.

Un gros changement est à noter soit le cautionnement pour l'Association en vue de la réalisation du futur collège intercommunal. Une clé de répartition a été étudiée car aucune commune n'a seule la capacité d'assumer un tel objet.

En tant que personne morale, l'association crée pourra emprunter pour le financement.

En amont, toutes les communes du cercle doivent se porter garantes, raison pour laquelle Roche doit assumer près de CHF 6,5 millions de cautionnement.

Le taux de cautionnement demandé est en-dessous du seuil maximal autorisé qui est de 150%.

Sans question, le préavis n° 06/16 est accepté à la majorité et 1 abstention.

4. Communications de la Municipalité

M. **Nicolas Rochat** Municipal informe que des travaux de sécurisation ont été effectués au pied du Mont la semaine précédente. Le secteur derrière le cimetière a été balisé et bloqué pour permettre de miner la base d'un rocher menaçant d'éboulement. Il est maintenant stabilisé en contrebas.

Concernant les vendanges, les quantités sont suffisantes pour les souscriptions.

Le blanc a 68 degrés Oeschlé soit trois de plus avant le risque de déclassement. Le rouge a quant à lui 88°Oe.

5. Divers

Mme **Sophie Blanc-Hutmacher** Conseillère s'est dernièrement rendue à une réunion de parents d'élèves au Collège des Salines. Elle a eu écho que les salles de cours sont très mal équipées, au point que la méthode pour le cours d'allemand n'est pas utilisable Il n'y a ni matériel audio, ni beamer.

La Municipalité en a-t-elle été informée ?

M. **Jean-Marc Chavannes** Municipal répond qu'elle est en effet au courant. Une étude a été commandée ce printemps par la direction des écoles, dans le cadre du Conseil d'établissement afin d'étudier le problème dans toutes les écoles. Il est maintenant identifié, une estimation est en cours et les adaptations vont se faire au plus vite. La mise en conformité devrait se faire d'ici au printemps 2017.

M. **Daniel Bontems** Conseiller intervient au sujet du parking de la Rotzérane au nom de ses voisins du chemin de Prés-Clos ne pouvant être présents.

Suite à la mise en place de la nouvelle signalisation, les bordiers doivent transiter par le parking qui sert principalement à la dépose d'enfants. Paradoxalement, le chemin et trottoir viennent d'être refaits. Certains bordiers se demandent quelle serait la responsabilité civile conséquent à un accident.

Les bordiers comprennent la logique de circulation préconisée pour les usagers du parking mais selon eux, le chemin de Prés-Clos doit rester un accès aux habitations.

Ils demandent s'il serait possible de modifier la signalisation en ajoutant par exemple la mention "bordiers autorisés" dans le sens de la montée du chemin.

Ils demandent également si la présente mise en place a été vue et approuvée par la DGNR ?

M. **Rémy Roulet** Municipal répond qu'elle a été ordonnée et approuvée par le Canton.

La priorité a été donnée à la sécurité des piétons et des enfants en particulier. Le sens de marche est ainsi instauré afin que le bas du chemin de Prés-Clos soit en sens unique.

L'ensemble de la signalisation a été mise à l'enquête durant un mois durant lequel aucune remarque n'a été formulée à ce sujet.

Cela dit, le parking est assez large pour la circulation et la dépose.

M. **Elvis Ahmetovic** Conseiller demande si la question de l'installation d'un Bancomat sur la commune a déjà été évoquée ? Plusieurs habitants le souhaiteraient.

M. **Rémy Roulet** répond qu'en tant qu'employé de la grande maison jaune, il est allé motiver jusqu'à sa direction. Elle n'y trouve malheureusement aucun intérêt.

Au niveau bancaire, la seule ayant répondu favorablement dans un premier temps est celle de la Migros. Elle a étudié la question d'autant qu'elle a un magasin en place mais a estimé qu'il n'y avait pas suffisamment de retour sur investissement.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h15.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président

La secrétaire